

# C O M M U N E D ' A U D I G N I E S

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 14 JANVIER 2020

- Début de séance : 19h30
- Secrétaire : B. FAVARO
- Présents : B. ADAM, F. BON, Ch. BULAT, Ch. DORLODOT, D. DUQUENNE, Cl. DUPONT, B. FAVARO
- Procuration : D. DOUYLLIEZ donne procuration à B. ADAM
- Excusée : S. MARELLE
- Absents : S. BLAREAU, Ph. LOISEAU

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 janvier 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2020.

### Approbation de l'ordre du jour

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'ordre du jour.

### Vote du compte de gestion

Résultats d'exécution 2019 :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Réalisation 2019</i>			
Fonctionnement	87 924 ,94	Fonctionnement	152 044,72
Investissement	275 059,17	Investissement	220 934,58
		Report 2018/002	267 028,58
Report invest. / 001 (déficit)	146 322,40		
Total :	509 306,51	Total :	640 007.88
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :</b>			<b>130 701,37</b>

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2019.

### **Vote du compte administratif**

*Réalisation de l'exercice 2019 :*

Dépenses de fonctionnement :	87 924,94
Dépenses d'investissement :	275 049,17
Recettes d'investissement :	220 934,58
Recettes de fonctionnement :	152 044,72

*Exercice 2018 :*

Report de fonctionnement (002) :	+ 267 028,58
Report d'investissement (001) :	- 146 322,40

Clôture 2019 : 130 701,37

Monsieur le maire sort de la salle pendant le déroulement du vote.

Le conseil vote et signe à l'unanimité le résultat du compte administratif 2019

### **Fiscalisation DECI**

Le conseil municipal décide de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et vote à l'unanimité le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune à hauteur de 5 € par habitant.

### **Convention AFAC**

La commune d'Audignies ne disposant pas de fourrière, confiée à l'EURL AFAC (Assistance Fourrière Animalière aux Communes) le soin de capturer, transporter, accueillir chats et chiens errants, divagants ou dangereux. Le montant de la participation annuelle se fera par un versement unique à hauteur de 0,78 € par habitant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec l'AFAC.

***Fin de séance : 20h20***